

Ville de Leuze-en-Hainaut

AVIS D'URBANISME ENQUETE PUBLIQUE

Le Collège communal fait savoir qu'en vertu du Code de Développement Territorial, il est saisi d'une demande de permis d'urbanisation introduite par :

Sa IMWO-INVEST

Le terrain concerné est situé

Rue de l'Arbre à Ecaille à 7900 Leuze-en-Hainaut - cadastré 01 B 573K, 577D, 578A2, 580A, 580D, 580G, 582G, 582C, 582E, 625E, 626B, 626C, 627C, 628, 629B.

Le projet consiste en

Permis d'urbanisation

Publicité en vertu de l'article D.IV.41 et R.IV.40-1 §1er 7° du CODT - renvoyant au décret du 6 février 2014 relatif à la voirie communale.

Le projet présente des écarts au SOL:

- Modification de l'affectation de certains logements / Réorientation de certains groupes de logements / Modification des reculs avant / Adaptation des reculs latéraux / Taille des parcelles / Toitures plates / Muret de clôture / Place de stationnement / Cabine haute tension / Surface de plantation en zone avant-cours

Le projet présente des écarts au Guide Communal d'Urbanisme en ce qui concerne:

- Dégagement latéral autorisé / Toitures / Matériaux

Le dossier peut être consulté durant les jours ouvrables de 9 à 12 heures et le mercredi de 14 à 16 heures à l'adresse suivante : **Service urbanisme, Zoning Industriel de l'Europe, 7 à 7900 Leuze-en-Hainaut - possibilité hors heures d'ouverture et le samedi matin sur rendez-vous.**

Affichage le 22/10/2025

**Les réclamations et observations écrites sont à envoyer
du 28/10/2025 au 26/11/2025**

- par courrier ordinaire à l'administration communale de Leuze-en-Hainaut, avenue de la Résistance, 1 à Leuze-en-Hainaut ;
- par courrier électronique à l'adresse suivante : urbanisme@leuze-en-hainaut.be.

Par le Collège :

Le Directeur Général, ff,
Art L1124-19 CDLD
Q. Ponchaut.

Le Député- Bourgmestre,
H. Cornillie.